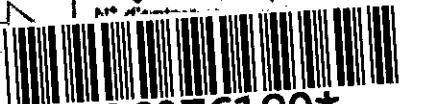


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir

***26076180***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 JUIN 2026

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise : **0459 399 522**

Nom

(en entier) : **Lhoist S.A.**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Charles Dubois 28, 1342 Ottignies-Louvain-la-Neuve****Objet de l'acte : Retraits, et délégations de pouvoirs bancaires****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2026****Quotas CO2 - Délégation de Pouvoirs**

Le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner, en remplacement des pouvoirs existants, Messieurs Jean-François Peters, Simon Willems, Thomas Tagnit, Nicolas Ballieu et Mesdames Lucile De Mot et Alexia Spieler comme représentants autorisés des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le Conseil décide, par conséquent, d'accorder à Messieurs Jean-François Peters, Simon Willems, Thomas Tagnit, Nicolas Ballieu, Mesdames Lucile De Mot et Alexia Spieler agissant conjointement deux à deux, tous pouvoirs à :

- l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, registre, et, d'une manière générale, tous documents relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et relatifs à la gestion journalière des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

- effectuer tous transferts de quotas CO2 avec des sociétés faisant ou non partie du Groupe Lhoist à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre du Royaume-Uni et à partir des comptes d'exploitant et de dépôt ouverts au nom de la Société auprès du Registre national de gaz à effet de serre de Belgique.

Le conseil décide, ensuite, d'accorder à :

Signataires de type A :

- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric
- Spieler Alexia

Signataires de type B :

- Ballieu Nicolas
- Tagnit Thomas
- Willems Simon

- Agissant conjointement deux à deux, sans distinction du groupe de signataires auquel les signataires appartiennent, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas de CO2 européens ou du Royaume-Uni avec des sociétés du Groupe Lhoist.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- Agissant conjointement deux à deux, avec au minimum un signataire de type A, tous pouvoirs à l'effet de représenter la Société et de signer au nom et pour le compte de la Société tous contrats, correspondance, et, d'une manière générale, tout document quelconque, relatifs à l'achat, à la vente et aux transferts de quotas CO2 européens ou du Royaume-Uni avec des sociétés ne faisant pas partie du Groupe Lhoist

Le Conseil désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent et charge Monsieur Thomas Tagnit et/ou Madame Lucile De Mot Lucile de porter les présentes délégations de pouvoirs à la connaissance des organismes concernés.

Retrait & Délégation de pouvoirs bancaires

Le Conseil prend acte du changement de fonction de Monsieur Cedric de Vicq ainsi que du départ de Madame Aurélie Vanden Broecke. Il les remercie pour leur collaboration et, en conséquence, retire avec effet immédiat leurs pouvoirs de signature bancaire.

Ensuite de quoi, le Conseil octroie, à dater de ce jour, en remplacement des pouvoirs bancaires existants, les pouvoirs mentionnés ci-dessous aux personnes suivantes :

- Colette Jean-Louis
- Deleers Vincent
- Henry Benjamin
- Meessen Frédéric
- Spieler Alexia
- Sudraud Anne-Bérangère
- Tagnit Thomas

Etant ci-après dénommés les "Signataires A"

- Nichols Mielle
- Peters Jean-François
- Truc Geoffroy
- Willems Simon

Etant ci-après dénommés les "Signataires B"

- de signer, au nom de la Société, conjointement deux à deux (un Signataire A et un Signataire B) sans limitation de montant, tous chèques, transferts, virements, et tous documents relatifs à des opérations financières ainsi qu'à la réalisation d'opérations de trésorerie, de dépôt, d'achat et de vente de devises au comptant ou à terme.

Le Conseil désigne Madame Delphine Frognet et Monsieur Frédéric Meessen, agissant seul ou conjointement, afin de procéder à toute publication utile relative aux points qui précèdent et charge Messieurs Thomas Tagnit et/ou Ciaran Lynch et/ou Madame Izza Qalis Fauzi de les porter à la connaissance des organismes financiers concernés.

Delphine Frognet
Mandataire